

## Demande au Régime canadien de soins dentaires (RCSD)

Vous pouvez faire une demande au Régime canadien de soins dentaires seulement si vous avez reçu une lettre vous invitant à le faire. Les lettres seront envoyées par étapes aux personnes de 70 ans et plus qui pourraient être admissibles, en commençant par celles de 87 ans et plus, de décembre 2023 à mars 2024. Appelez le système téléphonique automatisé avant le 30 avril 2024 pour compléter votre demande.

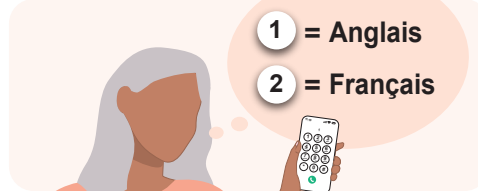
### Appelez

### Choisissez votre langue

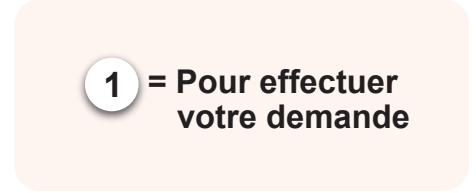
### Options relatives à la demande



Composez le 1-833-537-4342.



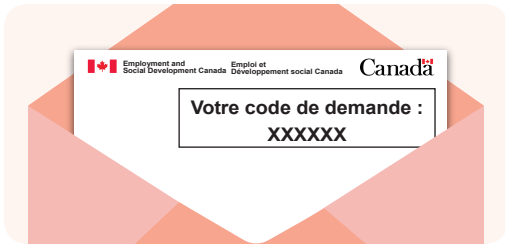
Pour le service en anglais, faites le 1.  
Pour le service en français, faites le 2.



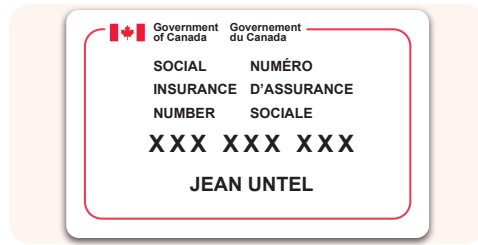
Pour faire une demande, faites le 1.

### Renseignements nécessaires pour présenter une demande

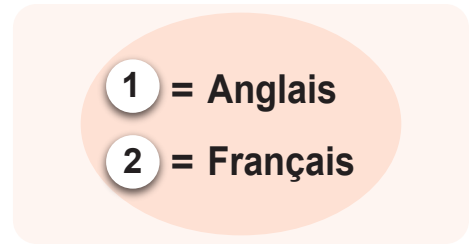
### Langue écrite



Entrez votre code de demande qui se trouve dans le coin supérieur droit de votre lettre d'invitation.



Entrez votre numéro d'assurance sociale (NAS) qui figure sur votre carte d'assurance sociale ou sur de nombreux documents fiscaux.



Sélectionnez votre langue préférée pour la correspondance à venir.

Pour l'anglais, faites le 1.  
Pour le français, faites le 2.

### Assurance dentaire privée

### Assurance dentaire publique

### Décision

On vous demandera également si vous avez accès à un régime privé d'assurance de soins dentaires :

- offert par votre employeur ou par l'employeur d'un membre de votre famille;
- fourni par votre régime de pension (ancien employeur) ou par le régime de pension d'un membre de votre famille; ou
- si vous ou un membre de votre famille souscrivez à une assurance dentaire auprès d'une compagnie ou prestataire d'assurance.

1 = Oui      9 = Non

On vous demandera également si vous bénéficiez de soins dentaires couverts par le biais d'un programme social offert par votre province, votre territoire et/ou par le gouvernement fédéral.

*Ces renseignements sont recueillis afin de coordonner le paiement des demandes de remboursement de soins dentaires si vous êtes admissible au Régime canadien de soins dentaires.*

1 = Oui      9 = Non



Si la réponse est « oui », faites le 1.  
Si la réponse est « non », faites le 9.

Si la réponse est « oui », faites le 1.  
Si la réponse est « non », faites le 9.

Vous entendrez un message indiquant si vous remplissez les conditions requises. Une lettre expliquant cette décision vous sera aussi envoyée dans les 15 jours ouvrables.

Si vous êtes admissible, votre couverture débutera à la date fournie dans votre trousse de bienvenue. La trousse vous sera envoyée d'ici 3 mois par la Sun Life.



**Veillez noter que ces renseignements sont valables jusqu'au 30 avril 2024.**

Pour obtenir les plus récents renseignements sur le RCSD, veuillez consulter le site [Canada.ca/dentaire](https://Canada.ca/dentaire)